

Des Présidents de collectivités suggèrent la création d'un "chèque tourisme"

lundi 4 mai 2020, par [lpe](#)

"Le président de la région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, la présidente de la région Occitanie, Carole Delga, le président du département de l'Ardèche, Laurent Ughetto, le président du département des Landes, Xavier Fortinon, le président du département de l'Aude, André Viola, le président du département du Gers, Philippe Martin, le président du département de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein, le député de l'Ardèche, Hervé Saulignac, la députée du Gers, Gisèle Biémouret, le député des Landes, Boris Vallaud et le député de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier saisissent le Premier ministre Edouard Philippe d'une proposition commune pour soutenir le secteur touristique, de l'hôtellerie et de la restauration, et permettre aux Françaises et aux Française frappés par la crise, en particulier les moins favorisés, de prendre le chemin des vacances et des loisirs.

La situation du secteur du tourisme suscite une très vive inquiétude aujourd'hui : **deux millions d'emplois directs et indirects sont menacés, 210.000 cafés et restaurants et 20.000 hôtels sont en sursis**. Le gouvernement comme les collectivités territoriales sont mobilisés pour le soutenir mais, au-delà de l'urgence, il faut accompagner durablement et cibler en priorité les publics et les secteurs les plus fragilisés par la crise.

C'est pour cela que nos territoires proposent au Premier ministre d'agir directement, en toute transparence et de manière traçable, via un titre spécial de paiement dédié (type titres-restaurant, chèques culture, chèques vacances, chèques cadeaux, CESU, CAP, etc.) abondé par l'Etat, les collectivités locales volontaires et éventuellement aussi les comités d'entreprise. Ce moyen de paiement, sous forme d'un chèque ou dématérialisé, serait une aide à l'assiette, à la nuitée et au transport, qui pourrait être **réservée aux 50% de Français en-dessous du revenu médian**, c'est-à-dire un peu au-delà des 40% de Français habituellement non-partant en vacances.

Les avantages sont nombreux : cela garantirait une relance ciblée du secteur touristique par la consommation, y compris en visant des territoires spécifiques, et en leur accordant une durée de vie limitée à six mois, ces titres inciteraient à une reprise de la consommation rapide. Cela aurait aussi l'intérêt d'un effet multiplicateur du titre par le complément de son bénéficiaire lors de l'achat, qui se traduirait ainsi par un apport d'affaires bien supérieur pour les commerçants.

Le dispositif est simple, lisible et connu. Des opérateurs existent et des solutions techniques réactives d'innovation sociale et de développement sont disponibles pour mettre en place rapidement un dispositif économiquement efficace et socialement juste. Si l'Etat - y compris comme employeur - acceptait de s'engager dans ce dispositif plébiscité par les acteurs du secteur touristique consultés, nos collectivités prendraient leur part dans le financement et la mise en œuvre de ce dispositif.

Nous demandons donc au Premier ministre de prendre l'initiative de réunir sans délai, selon ses modalités, les auteurs de cette proposition, les services compétents de l'Etat et les acteurs pertinents du tourisme afin d'étudier et soutenir cette mesure dont nos territoires ont tant besoin afin qu'un dispositif puisse être opérationnel au moment où les professionnels de l'hôtellerie auront l'autorisation de reprendre leurs activités."

Courrier en pdf ci-dessous :

